



Infolettre N°62 - 27 janvier 2022

[Covid-19 : le passage au pass vaccinal](#)



De la vaccination et du pass sanitaire au pass vaccinal.

Les consignes se suivent : elle s'adaptent à l'épidémie, et il faut nous entraider pour, nous aussi, adapter nos réponses.

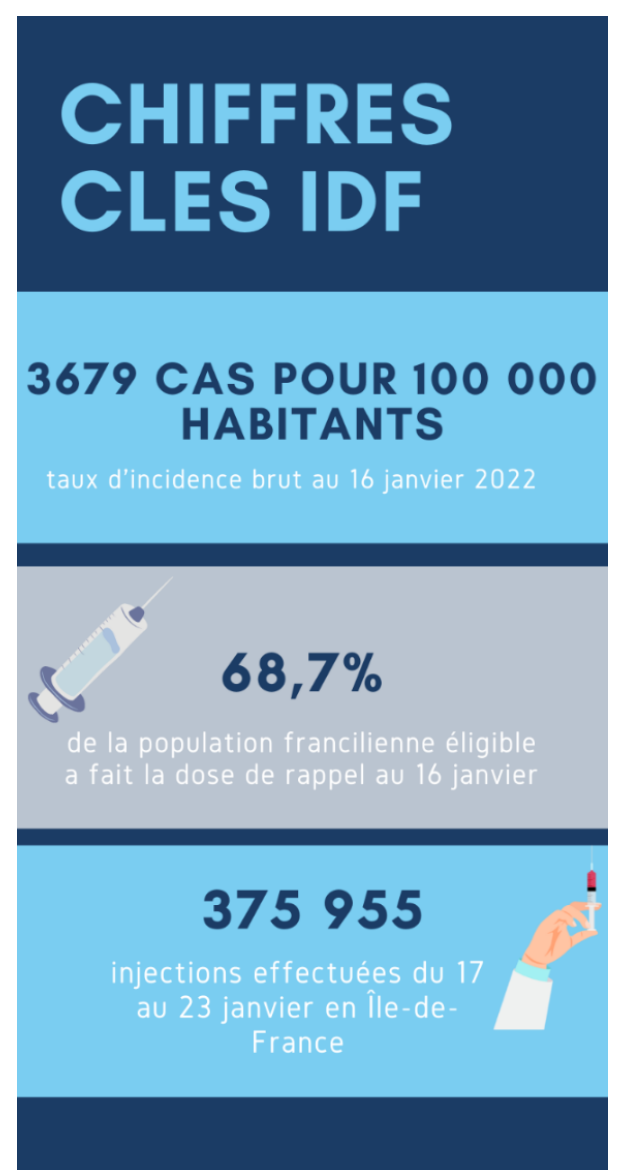
Néanmoins, les efforts produisent leurs fruits ! La vaccination progresse et ce pour toutes les classes d'âges.

Et nous continuons à reconquérir, progressivement, chaque facette de la vie collective. En poursuivant nos activités sportives et culturelles, nous montrons que chaque nouvelle consigne sanitaire, au-delà du fracas médiatique qui les accompagne souvent, contribue à notre sécurité et notre qualité de vie

L'acquisition de nouvelles pratiques sur la prévention en santé par de très nombreux acteurs est aussi un fait à souligner, tout aussi fondamental.

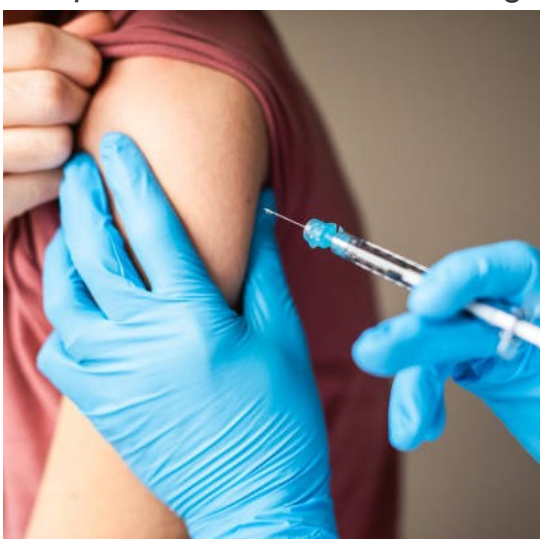
Vous trouverez dans ce numéro, le 62 déjà, un rappel des consignes actuelles sur des enjeux comme les différents tests, la vaccination pour les plus jeunes et la parole d'une association qui intervient dans un quartier du Val d'Oise, au plus près des réalités de ces habitants.

Direction de la Santé Publique



Actualités : Restons mobilisés sur la vaccination !

En Île-de-France, la forte hausse du taux d'incidence des nouveaux cas de Covid-19, observée au cours des dix dernières semaines, semble ralentir mais la circulation virale reste néanmoins très intense dans la région. La situation sanitaire demeure préoccupante dans un contexte de contacts sociaux nombreux, d'une couverture vaccinale encore incomplète - notamment chez les enfants, les adolescents et chez les personnes de 65 ans et plus - et de la forte diffusion du variant Omicron plus contagieux et majoritaire en Île-de-France. Il représente 98,3% des résultats interprétables de tests de criblage.



L'objectif est donc encore d'augmenter le nombre de personnes vaccinées en mettant l'accent sur les départements moins couverts (93, 94, 91) et surtout sur certaines classes d'âge : 70% des 12-17 ans ont un schéma vaccinal complet, mais avec de écarts entre départements importants : par exemple 55,3% dans le département de la Seine Saint Denis.

Par ailleurs, 68,7% de la population éligible des +18 ans a effectué sa dose de rappel au 17 janvier.

Les **centres de vaccination** mobilisés depuis plusieurs mois restent **ouverts** et proposent tous les jours des créneaux, également pour les plus jeunes.

Pour trouver un endroit où me faire vacciner en Île-de-France :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/vaccination-contre-la-covid-19-en-centre-de-vaccination>

Cette augmentation de l’offre doit **faciliter la vaccination** et aider à convaincre les franciliens qui ne veulent pas perdre leur pass sanitaire ou vaccinal, à franchir la porte d’un centre de vaccination où d’une pharmacie.
Déjà 316 753 franciliens ont perdu leur pass sanitaire.
On estime qu’au 15 février, 2 800 000 franciliens sont susceptibles de perdre leur pass vacinal s’ils ne font pas de dose de rappel. Il est important de les encourager et de les accompagner dans cette démarche.

Le pass vaccinal est entré en vigueur ... ça change quoi pour moi ?



Le pass vaccinal remplace depuis le 24 janvier le pass sanitaire pour l'ensemble des Français de 16 ans et plus. Ils devront désormais présenter un schéma vaccinal complet pour accéder aux cinémas, restaurants, cafés, transports publics interrégionaux (avions, trains, cars), tous les lieux où le pass sanitaire était déjà demandé.
Mode d’emploi : [Cliquez-ici](#)

Les enfants de 12 à 15 ans restent soumis au pass sanitaire.
Pour les personnes qui ne peuvent faire leur rappel vaccinal parce qu’ils ont attrapé le Covid-19 et dont le certificat de vaccination va expirer, ils peuvent prolonger leur pass sanitaire en présentant leur certificat de rétablissement. Ce document prouve que vous avez été testé positif au Covid-19 grâce à un test RT-PCR ou antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.
Pour plus de précisions sur le pass sanitaire et la dose de rappel : [Cliquez-ici](#)
Le pass vaccinal ne sera pas exigé pour les visites en hôpitaux ni les maisons de retraites ou établissements médico-sociaux.

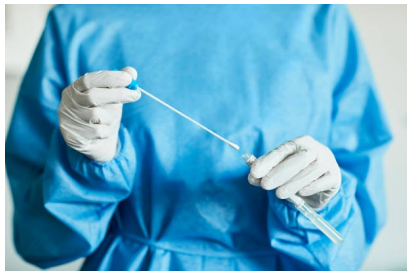
Le calendrier de la levée des mesures sanitaires en janvier/ février

- * **2 février**
Levée des jauges dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres...), mais avec un port du masque qui reste obligatoire.
Le télétravail n’est plus obligatoire en entreprise, il reste recommandé.
Le port du masque n’est plus obligatoire en extérieur.
 - * **15 février**
Le délai d’injection du rappel vaccinal contre le Covid-19 sera réduit de 7 à 4 mois.
 - * **16 février**
Les discothèques, pourront rouvrir, les concerts debout reprendre dans le respect du protocole sanitaire.
La consommation sera à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.
- Si les conditions sanitaires le permettent le protocole scolaire sera allégé à la rentrée des vacances de février, soit à partir du 7 mars pour les franciliens.



L’ensemble des mesures d’assouplissement programmées ne doivent pas se traduire par un relâchement total de la vigilance de chacun. Le dépistage reste l’un des meilleurs moyens de ralentir la progression du virus et de briser les chaînes de transmission. De nombreuses solutions ont été mises en œuvre en Île-de-France pour favoriser l’accès au dépistage et permettre à un plus grand nombre d’y accéder. De nombreux points de dépistage se sont ouverts en Île-de-France au fil des semaines au sein de centres de dépistage, dans des laboratoires ou dans des pharmacies.
Encore beaucoup de personnes font encore la queue devant des laboratoires de biologie médicale, ou des pharmacies alors qu’un centre de vaccination situé à proximité propose le dépistage.
Retrouvez l’offre de dépistage en Île-de-France sur [le site de l’Agence](#).

Zoom : Conseils pour un usage adapté des tests de dépistage



Votre enfant est scolarisé et cas contact ... Vous avez programmé une rencontre familiale ... Vous avez des symptômes préoccupants et vous souhaitez être rassuré ; etc.
Test RT-PCR, antigénique ou auto-test : comment faire le meilleur choix selon votre situation.

Pour casser les chaînes de transmission du virus de la Covid-19, trois types de dépistage sont proposés pour savoir si l'on est porteur du virus au moment du prélèvement.

- * **Le test virologique RT-PCR** : prélèvement par voie nasale ou salivaire avec un écouvillon permettant d'obtenir un résultat dans les 24h suivant le test
- * **Le test antigénique** : prélèvement par voie nasale avec un écouvillon permettant d'obtenir un résultat en 15 à 30 minutes. Ils viennent en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence pour la détection de l'infection à la Covid-19.
- * **L'autotest** : prélèvement par voie nasale avec un écouvillon à réaliser soi-même et accessible en pharmacie ou à réaliser sur la supervision d'un professionnel de santé (dispositif reconnu pour le pass sanitaire uniquement en France). Ils permettent d'obtenir un résultat dans les 15 min et doivent être complétés par un test RT-PCR ou antigénique en cas de résultat positif.

Parole d'acteur : L'association APEC au quartier Rosier Chantepie dans le Val d'Oise

L'association APEC déploie ses interventions sur le Val d'Oise, au sein des établissements scolaires, sur les marchés ou près des gares.

Deux médiateurs interviennent 6 heures par semaine sur la sensibilisation aux gestes barrières, au port du masque et au respect des consignes sanitaires. Des bénévoles formés par le CODES 93, la Fondation Léonie Chaptal, la Croix Rouge, les accompagnent également. La rentrée scolaire a été vécue difficilement par la plupart des familles que côtoient l'APEC. Les gens ne comprenaient pas l'information diffusée, il a fallu traduire les consignes pour les familles qui ne parlent pas français, en accompagner d'autres en pharmacies. Pour les mères de familles qui ont fait la queue plusieurs heures pour avoir des auto-tests, cela a été difficile à vivre, d'autant plus qu'au début ces auto-tests n'ont pas été disponibles en pharmacies. Depuis plus d'une semaine, la situation s'est apaisée et la pression baisse.

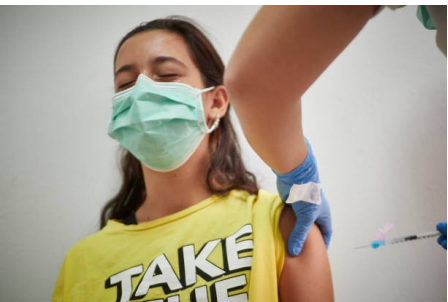
Les réticences s'expriment maintenant sur la 3ème dose du vaccin qui provoque des réticences chez les jeunes, beaucoup de questions, « un fort mécontentement car ils souhaitent sortir et faire des activités mais ne peuvent pas le faire, faute de vaccination ».



Exemple cité « l'accès à la salle de sport du quartier était auparavant possible en présentant un test négatif. Avec le pass vaccinal, les personnes n'ayant pas de schéma vaccinal complet ne peuvent dorénavant plus y accéder ». Certains sont inquiets face à la perspective d'une 4ème dose « D'autres refusent catégoriquement la 3ème dose de rappel ». L'association s'attache à faire de la pédagogie sur la vaccination auprès des jeunes qu'elle accompagne.

Covid-19 : la troisième dose ouverte aux 12-17 ans

La vaccination des adolescents contre la Covid-19 est fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l'âge de 12 ans révolue car elle participe à la réduction de la circulation du virus. Déjà 80% des 12-17 ans ont reçu deux doses de vaccin. Cette nouvelle injection n'est pas obligatoire pour la validité du pass sanitaire pour les 12-15 ans et du pass vaccinal pour les 16-17 ans inclus.



L'accès à la dose de rappel intervient en même temps que la mise en place du pass vaccinal pour les personnes de plus de 16 ans qui devront obligatoirement présenter un schéma vaccinal complet (incluant la dose de rappel pour les majeurs) pour accéder aux théâtres, cinémas, salle de sports, restaurants. Un test négatif ne sera plus suffisant. Comment se faire vacciner ? Il est possible de prendre rendez-vous en centre de vaccination, via le site sante.fr ou au **0800 009 110**, chez son médecin traitant, en pharmacie, en cabinet infirmier, sur son lieu de soin ou chez soi pour un problème de santé. Des opérations de vaccination sont aussi organisées par les établissements scolaires.

Le jour du rendez-vous : Les adolescents entre 12 et 15 ans ont besoin de l'accord de l'un des deux parents (une [autorisation parentale](#) doit être remplie et signée). Pour les adolescents de 16 ans et plus l'autorisation n'est pas nécessaire.

VRAI / FAUX

Le vaccin est moins efficace sur les jeunes de 12 à 17 ans

FAUX Les essais cliniques menés chez les adolescents de 12 à 17 ans ont montré une efficacité de plus de 93% pour éviter les cas de Covid-19 avec des symptômes.

Il n'y a pas d'incidence à faire vacciner un adolescent en pleine puberté

VRAI La vaccination présente des bénéfices très largement supérieurs aux risques. Les effets indésirables les plus fréquents sont légers : douleur à l'endroit de la pique, maux de tête etc... Les effets indésirables graves liés au vaccins sont extrêmement rares chez les jeunes

La vaccination des adolescents avec le vaccin Pfizer (ARN messenger) comporte un risque à long terme

FAUX Le principe actif est très rapidement éliminé par le corps humain quelques jours après l'injection. Déjà plus de 5 milliards de doses de vaccins ont été administrées dans le monde dans un contexte de surveillance internationale renforcée.



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

L'association ACESY organise un webinaire sur le thème : « coronavirus, se protéger et protéger les autres » le dimanche 30 janvier 14h-15h30 : <https://spaces.zang.io/spaces/61e876ededc2c845a2fa8921>

Actualités : l'ARS Île-de-France met en place un dispositif pour faciliter l'accès aux traitements par anticorps monoclonaux contre la Covid-19 pour prévenir la survenue de la maladie chez les patients faiblement ou non répondeurs après un schéma vaccinal complet: Pour retrouver les informations et les établissements concernés : [Cliquez-ici](#).

[Accès au calendrier 2022 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

Retrouvez ici l'offre de dépistage en Île-de-France sur [le site de l'Agence](#)

Covid-19 : Questions - Réponses FAQ usagers : [Cliquez-ici](#)

Par ailleurs, un numéro vert national répond à toutes les questions sur le COVID-19 – en permanence, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

.

[En cas de contact avec une personne malade de la Covid-19](#).

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)